

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 14 Décembre (14/12/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

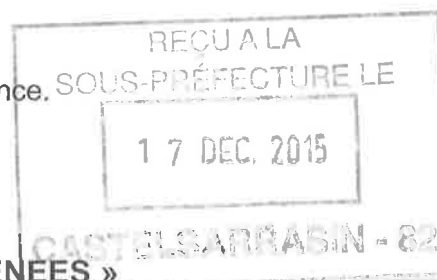
M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Maïté GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.



TOURISME

31 – 14 Décembre 2015

AVENANT AU CONTRAT « GRAND SITE MIDI-PYRENEES »

Rapporteur : Madame VALETTE.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma Régional d'Orientation du Tourisme et des Loisirs approuvé par l'Assemblée Régionale le 29 mars 2007,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 30 novembre 2007 approuvant l'agenda 21 Régional,

Vu le Plan de Soutien de la Région en faveur de l'Economie Touristique, approuvé par l'Assemblée Régionale le 29 novembre 2007,

Vu la Convention d'Application Tourisme signée par la Région et le Département du Tarn et Garonne en date du 29 juillet 2008,

Vu la convention Territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne signée le 9 février 2009,

Vu le Contrat « Grand Site Midi-Pyrénées » 2009-2013, signé le 8 juin 2010,

Vu l'avenant 2013-2015 au Contrat Grand Site approuvé par une délibération n°36 du Conseil Municipal de Moissac du 20 décembre 2013,

Vu le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » pour la période 2013/2015 approuvé par la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 11 mars 2013,

Vu les délibérations n° 14/AP/06.05 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 26/06/2014 et n° 14/12/11.18 de la Commission Permanente du 11/12/2014 approuvant les principes et les critères des nouvelles politiques contractuelles régionales,

Vu la délibération n°15/17/14.13 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées du 9 juillet 2015 prorogeant la durée du Plan Triennal d'aménagement et de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°15/09/14.15 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 24 septembre 2015 approuvant la prorogation des contrats de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017 et l'avenant type aux contrats,

Vu la délibération du Conseil Départemental,

Vu la délibération de la Commune de Moissac en date du 14 décembre 2015,

Vu la délibération de l'Office de Tourisme de Moissac en date du 14 décembre 2015,

Considérant l'avenant au Contrat Grand Site jusqu'au 31 décembre 2017 proposé par le Conseil Régional,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant au contrat Grand Site de Midi Pyrénées.



Pour copie conforme
Moissac le 17 décembre 2015
Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Moissac, partially obscured by a blue ink signature.

Jean-Michel HENRYOT

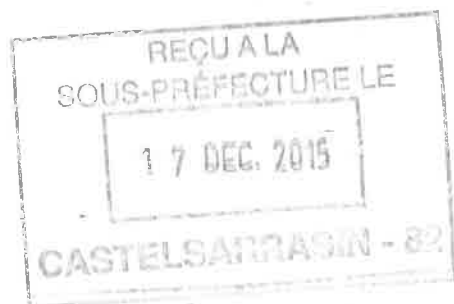
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :



GRAND SITE MIDI-PYRENEES

DE MOISSAC

AVENANT AU CONTRAT SIGNE LE 8 JUIN 2010



Entre,

La **Région Midi-Pyrénées**, représentée par Martin MALVY, son Président,

Le **Département de Tarn-et-Garonne**, représenté par Christian ASTRUC, son Président,

La **Commune de Moissac**, représentée par Jean-Michel HENRYOT, son Maire,

L'**Office de Tourisme de Moissac**, représenté par

Vu le contrat « Grand Site Midi Pyrénées » de Moissac, signé le 8 juin 2010,

Vu le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » pour la période 2013 / 2015 approuvé par la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 11 mars 2013,

Vu les délibérations n°14/AP/06.05 de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 26/06/2014 et n°14/12/11.18 de la Commission permanente du 11/12/2014 approuvant les principes et les critères des nouvelles politiques contractuelles régionales,

Vu la délibération n°15/17/14.13 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées du 9 juillet 2015 prorogeant la durée du Plan Triennal d'aménagement et de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°15/09/14.15 de la Commission Permanente de la Région Midi-Pyrénées en date du 24 septembre 2015 approuvant la prorogation des contrats de valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » jusqu'au 31 décembre 2017 et l'avenant type aux contrats,

Vu la délibération du Département de Tarn-et-Garonne, en date du

Vu la délibération de la Commune de Moissac, en date du

Vu la délibération de l'Office de Tourisme de Moissac, en date du

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le dispositif « Grands Sites Midi-Pyrénées » a été approuvé par l'Assemblée Plénière de la Région le 15 janvier 2009 et mis en œuvre en partenariat avec les huit Départements, les Communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales et les Offices de Tourisme concernés.

L'enjeu que représentent ces Grands Sites pour l'avenir touristique des territoires de la région Midi-Pyrénées est considérable. Ils constituent les arguments majeurs sur lesquels reposent principalement l'attractivité et les flux de cette économie mais aussi les caractères distinctifs de la destination Midi-Pyrénées par rapport à d'autres régions.

C'est la raison pour laquelle le Plan Triennal d'Aménagement et de Valorisation des « Grands Sites Midi-Pyrénées » et ses modalités financières ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2012 et la Commission Permanente du 11 mars 2013, puis reconduits jusqu'au 31 décembre 2017 par la Commission Permanente du 9 juillet 2015. Pour la période 2015/2017 les « Grands Sites Midi-Pyrénées » sont inscrits :

- dans le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 approuvé lors de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015, au titre de la valorisation du patrimoine culturel et naturel,
- dans les Contrats Régionaux Uniques prévus dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales dont les principes et les critères ont été respectivement approuvés par l'Assemblée Plénière du 26 juin 2014 et la Commission Permanente du 11 décembre 2014.

ARTICLE UNIQUE : OBJET

L'article 8 du contrat de valorisation du « Grand Site Midi-Pyrénées » de Moissac est modifié de la façon suivante :

« la durée du contrat signé le 8 juin 2010 est prorogée pour la période comprise entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2017 ».

Fait , le

Pour la Région Midi-Pyrénées

Pour le Département de Tarn-et-Garonne

**Le Président,
Martin MALVY**

**Le Président,
Christian ASTRUC**

Pour la Commune de Moissac

Pour l'Office de Tourisme de Moissac

**Le Maire,
Jean-Michel HENRYOT**

